

Solidarité Paysanne

N°357
Février 2014
Prix : 3,50 €
Bulletin de la Confédération Paysanne Nord-Pas-de-Calais

UN DROIT INALIÉNABLE



Pour défendre le droit des paysan(ne)s d'utiliser et d'échanger librement leurs semences et leurs animaux reproducteurs, et d'accéder sans restriction à l'ensemble de la diversité cultivée disponible...

Contre les brevets sur le vivant et le contrôle du marché des semences par les multinationales...

La Conf' se mobilise à l'échelle nationale et européenne

Lundi 20 janvier, 10 représentants de l'ADEARN / Confédération Paysanne Nord Pas-de-Calais se sont rendus à Bruxelles devant le parlement européen pour rejoindre le mouvement Via Campesina alors que le parlement européen s'apprête à voter un paquet législatif sur la commercialisation des semences, la santé des animaux et des plantes et les contrôles sur la chaîne alimentaire

Le lendemain, mardi 21 janvier, une centaine de paysan(ne)s de la Conf' a pris possession de l'immeuble du GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences) à Paris. Des paysans ont décidé de jeûner pour obtenir une décision politique dans le cadre du vote de la loi sur les contrefaçons.

Et l'action a payé, dès le lendemain le gouvernement faisait une déclaration claire : il

Solidarité Paysanne
40, avenue Roger Salengro
62223 SAINT LAURENT BLANGY
Tél/Fax 03 21 24 31 53
courriel : nordpasdecalais@confederationpaysanne.fr
http://nordpasdecalais.confederationpaysanne.fr
Rédaction :
Confédération paysanne Nord-Pas-de-Calais
Directeur de publication : Antoine Jean
ISSN : 1148-098X
Dépôt légal à parution IPNS



présentera un amendement afin que les semences de ferme ne soient plus concernées par la loi contre les Contrefaçons

Les perspectives : comment agir ?

L'enjeu reste de taille et nous avons besoin de chacun de vous, paysan(ne)s et citoyen(ne)s :

- en soutenant les politiques publiques qui participent à la mise en œuvre de la Souveraineté Alimentaire
- en favorisant les paysan(ne)s locaux qui utilisent des semences paysannes et les boulangers qui proposent du pain issus de ces variétés
- en renforçant votre soutien à l'Adearn / Confédération Paysanne et associations partenaires. En particulier dans le cadre du projet « Semences Paysannes » en Nord Pas-de-Calais / Picardie.

Rendez-vous à la Fête de l'Agriculture Paysanne à Loos-en-Gohelle le dimanche 6 juillet 2014

Prochaines rencontres syndicales en région

Comité du Nord
Lundi 10 février à Lille (MRES)

Comité du Pas-de-Calais
Date à définir

Comité régional
Début avril à Lille

Assemblée Générales départementales annuelles

- Nord : 3 mars décembre à Lille
- Pas-de-Calais : 12 mars (date à confirmer et lieu à définir)

Salon de l'Agriculture (Paris) du 22 février au 2 mars

26/02/2014 : atelier "les promesses sociales, alimentaires et territoriales de la nouvelle PAC sont elles tenues ?"

Réunions ouvertes.
Merci de prévenir de votre participation
Tél. : 03.21.24.31.53

L'UE recommande une meilleure utilisation de la biodiversité agricole

Dans un rapport intitulé « Ressources génétiques agricoles : de la conservation à l'utilisation durable » publié le 28 novembre, la Commission européenne a affirmé sa volonté de valoriser la diversité des ressources génétique agricoles. Elle pourrait en effet permettre de répondre aux grands défis de l'agriculture de demain : sécurité alimentaire, adaptation au changement climatique, développement économique des zones rurales,… Mais elle est menacée par un modèle conventionnel agricole qui privilégie «les variétés et races les plus courantes, monocultures et cultures monovariétales ». Pour la Commission européenne, « Afin d'assurer la conservation des ressources génétiques » et en promouvoir l'utilisation, « il est nécessaire d'améliorer le bénéfice économique que les agriculteurs peuvent tirer de l'utilisation d'espèces sous-employées ». Ce « changement d'approche » passe par une meilleure allocation des fonds alloués par l'Union européenne (UE) – de l'ordre de 143 millions pour la période 2011-2013 – afin d'encourager l'utilisation des ces ressources, de développer la recherche scientifique et le partage des connaissances. La Commission propose aussi une révision de la législation sur les semences afin de « faciliter l'accès aux marchés des variétés traditionnelles ». À ce jour, seules les variétés homologuées et inscrites dans le catalogue officiel européen peuvent être commercialisées.

Source : Campagnes et envir 10 decembre 2013

Disparition brutale de Jean-Michel LOUF



Jean-Michel Louf nous a quitté subitement le 22 décembre dernier.

Installé au début des années 80 comme éleveur laitier à Bonningues les Ardres, il s'était converti à l'agriculture biologique en 2000. Suite à une reconversion professionnelle, il était depuis quelques années formateur au CFA de Saint-Omer.

Jean-Michel était de ceux qui avaient créé la Confédération paysanne du Pas de Calais en 1987.
Son engagement n'a jamais cessé depuis et il a été de tous les combats pour defendre une agriculture plus juste, plus solidaire et respectueuse de la terre.
Il a, au cours de ces années, été membre du comité national et élu à la Chambre d'Agriculture.

Jean-Michel, nous garderons de toi le souvenir d'un homme de conviction, épris de justice et doté d'une détermination et d'un humour remarquables. Pour tout ce que nous avons partagé avec toi et pour ce que la "conf" te doit nous te disons "merci".

Financement caché de la FNSEA, regardez vos factures !

De nombreux négociants et coopératives prélèvent automatiquement sur vos factures une taxe reversée aux sections spécialisées de la FNSEA : AGPB (blé), AGPM (maïs), FOP (oléoprotéagineux). Si vous constatez que c'est le cas sur vos factures vous pouvez demander à être remboursé !

Faites respecter votre liberté syndicale !

Meilleurs voeux militants à tous

L'année 2013 a été très chargée d'actions, notamment avec l'usine des 1000 vaches de Ramery et la future PAC. La fin programmée des quotas en production laitière nous a aussi fait rentrer dans plus d'incertitudes avec des volumes à produire plus importants et des prix de plus en plus volatiles. Malgré tout ceci, nous nous battons chaque jour pour défendre les paysannes et paysans, pour le droit à un revenu décent !

Certains diront que nous avons obtenu peu d'avancées pour un rééquilibrage des aides en faveur des petits paysans dans la nouvelle PAC. Mais que se serait il passé si la Conf ne se s'était pas battue pied à pied pour limiter ce que la FNSEA voulait : éliminer des milliers de paysans touchant quelques aides ? N'oublions pas que la FNB* demandait que seuls les éleveurs de 30 vaches allaitantes et plus soient reconnus ! Les 52 premiers ha seront certes sur-primés mais à minima...de quoi préserver les gros chèques des céréaliers !!Dommage car pour la plupart des structures moyennes de notre région cela aurait pu avoir un effet de plus d'équité.

Pour cette année qui débute la Confédération paysanne et l'ADEARN accueillent 2 nouveaux salariés. Mathieu Glorian, après nous avoir accompagnés pendant de nombreuses années, se lance dans une production de bière biologique à Gavrelle chez François Therry. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans son projet. Aline Delpeuch le remplacera à l'animation de nos deux structures.

Jean Baptiste Pertriaux qui vient aussi d'arriver remplacera Yoanne Scottez qui a mis en place, avec Didier Findinnier, une filière semence paysanne avec le concours de boulangers régionaux. Nous vous reparlerons très prochainement de ce projet.

Des dates à retenir dès maintenant pour les prochains mois, d'abord nos assemblées générales qui seront le 24/02 pour le 62 et 25/02 pour le 59 , nous aborderons les différents sujets d'actualité, le bilan d'une année syndicale et l'impact de la PAC sur nos fermes. Venez nombreux nourrir et enrichir les débats ! Un autre événement très important sera sans nul doute la première fête de l'agriculture paysanne qui aura lieu le dimanche 6 juillet à Loos-en-Gohelle. Au programme : visite de parcelles d'essai de variétés anciennes de blé, marché paysan, repas avec des produits paysans, animations pour les enfants, ciné débat ... Nous comptons bien évidemment sur l'engagement de tous pour faire de cette journée une belle vitrine pour l'agriculture paysanne que nous défendons !

A bientôt et encore bonne année à tous !

Antoine JEAN

* FNB : Fédération Nationale Bovine (association spécialisée de la FNSEA)

PORCHERIE D'HEURINGHEM : RÉUNION D'INFO SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Invité par l'association AIVES* à une réunion d'information publique, je me suis rendu à Heuringhem le 25 novembre dernier. Le président d'AIVES JM Jedrazcack comptait sur notre syndicat pour proposer des solutions alternatives à l'industrialisation de l'élevage.

La réunion faisait suite à la manifestation houleuse organisée par les bons petits soldats de Gilles Durlin (président de la FDSEA du Pas-de calais) suite à la suspension du permis de construire d'une porcherie industrielle dans le village.

La salle communale était comble avec de nombreux agriculteurs, debouts dans le fond, huant et sifflant après chaque intervention n'allant pas dans leurs sens.

En effet, les divergences de fond étaient nombreuses entre les intervenants d'AIVES et une FDSEA arcboutée sur le fait que 300 truies naisseuses engraisseuses n'était pas un projet démesuré ni industriel. Pour justifier son point de vue, Durlin argua que la production porcine dans la région était insuffisante et que nous avions la chance d'avoir des outils de transformation comme l'usine Herta de Saint Pol sur Ternoise pour proposer des produits bon marché aux consommateurs les moins fortunés.

D'autres interventions, comme Demol de JA, ont fustigé la Confédération Paysanne qu'il considère comme non représentative ce qui lui interdirait de parler de la défense des paysans. Drôle de conception de la démocratie !

Les nombreux habitants furent beaucoup plus précis dans leurs questionnements sur l'avenir de l'agriculture. Les adhérents d'AIVES ont bien compris la problématique et plusieurs intervenants ont dit : « nous sommes prêt à accompagner l'agricltrice en achetant ses produits si demain elle part vers une autre installation beaucoup plus modeste et avec une production de qualité ». Mais nous n'avons pu que constater, une fois de plus, le fossé grandissant entre des riverains exaspérés de voir de très grosses structures industrielles agricoles envahir les campagnes et la FDSEA /JA qui croit vraiment que ce type d'agriculture au service de l'agro alimentaire a un avenir.

Dans mon intervention j'ai mis l'accent sur le fait que :

- face à Ramery et son projet de ferme usine nous n'avions pas entendu les JA et la FDSEA.
- le déclin de la production porcine dans la région est surtout dû aux prix extrêmement bas imposés par l'agro alimentaire depuis plus de 10 ans.

Pourquoi ne voit on aujourd'hui se monter que de grosses structures si ce n'est que vos représentant sont hostiles aux petites installations ?

Et pourquoi donc manifestez vous seuls dans vos gros tracteurs ? N'avez vous encore rien compris sur la demande sociétale? Pourquoi défendre un modèle complètement dépassé ? Avez-vous pensé à l'ombre que va faire un tel projet aux futures installations, notamment avec la captation de foncier exigée pour l'épandage ?

Affaire à suivre...

Antoine Jean

*AIVES : Association InterVillages pour un Environnement Sain

INDUSTRIALISATION

La fin des 1 000 vaches

C'est une victoire de la Conf' et de ses partenaires. Après des mois d'actions fortes, de manifestations, des gardes à vue, de nombreuses prises de position, la mobilisation a payé ! La ferme-usine des 1000 vaches ne verra pas le jour !



Jeudi dernier, une centaine de paysans de la Conf' bloquaient une nouvelle fois le chantier des 1000 vaches. Dès le lendemain, le préfet de la Somme demandait l'arrêt des travaux et la destruction des bâtiments illégaux ! Une décision confirmée ce matin par la ministre de l'Aménagement du territoire, Cécile Duflot, qui recevait la Conf' et Novissen.

Depuis septembre, nous avons pris la responsabilité de tout mettre en œuvre pour stopper ce chantier. Face au sentiment d'impunité de son promoteur, Michel Ramery, nous n'avons rien lâché ! Et nous sommes fiers aujourd'hui d'avoir eu raison !

Nous avons mis à terre un symbole. La ferme-usine des 1000 vaches ne verra pas le jour ! Mais ce n'est pas pour autant que nous cesserons d'être vigilants. Nous savons de quels appuis dispose Michel Ramery pour inverser la vapeur… Mais surtout, c'est l'industrialisation de l'agriculture qui doit être stoppée. Le gouvernement a choisi d'user des moyens légaux pour arrêter le chantier.

Il doit désormais utiliser les moyens législatifs à sa disposition pour empêcher que d'autres 1000 vaches ne sortent de terre. La Loi d'avenir agricole, en cours d'examen, doit acter la fin de l'industrialisation de l'agriculture.



Mardi 21 janvier, nous avons obtenu que le pouvoir de l'industrie semencière sur les paysans soit contenu. Aujourd'hui nous avons mis fin au projet de ferme-usine des 1000 vaches. La recherche du profit absolu aux dépends des paysans ne doit pas régir leur avenir. Ces victoires ne sont qu'au début, nous ne lâcherons rien, pour l'avenir des paysans, pour leur place essentielle dans la société !

Bagnolet, le 23 janvier 2014

Contacts :
Antoine Jean, Porte-parole régional :
06 07 95 68 88
Pierre-Alain Prévost, Animateur en charge du dossier 1000 vaches : 06 65 78 54 90

Courriel envoyés aux sénatrices et sénateurs du Nord-Pas-de-Calais le 19 novembre 2013, veille du vote qui vu le refus de cette augmentation tout de même adoptée ensuite par l'assemblée

Objet : augmentation TVA équestre

Madame, Monsieur,

Depuis que la TVA est passé de 5,5 à 7 % il y a environ un an et demi, des clients modestes nombreux en Nord-Pas-de-Calais demandent à régler leur trimestre en plusieurs fois.

Avec le passage de la TVA sur les activités équestres de 7 à 20 %, ces gens n'auront plus les moyens de payer à leurs enfants cette activité de loisir et d'éveil à la relation au vivant quand celle-ci fait pourtant déjà dangereusement défaut à notre société.

Alors que ce changement de taux sera voté demain au Sénat,
la Confédération Paysanne vous demande de
VOTER CONTRE LA HAUSSE DE LA TVA.

La TVA est l'impôt le plus injuste et le levier prioritaire pour renflouer les caisses de l'État doit être l'impôt sur le revenu. Mais encore faudrait-il, à titre d'exemple, ne pas laisser échapper à l'assiette des cotisations sociales agricoles la moitié des revenus de la ferme France !

Par ailleurs, nous nous inquiétons plus particulièrement pour les centres équestres frontaliers avec la Belgique. Bien que la TVA y soit déjà à 20 % pour les activités équestres, le recours à l'économie informelle qui y est beaucoup plus développé ne manquera pas de faire passer la frontière à de nombreux usagers.

Enfin, on peut trouver paradoxal voire même choquant (selon le point de vue adopté) que dans le même temps, le parlement soit favorable à un taux réduit de TVA pour les oeuvres d'art. Leur commerce est-il socialement plus essentiel à la nation que des activités équestres qui ont des vertues pédagogiques et thérapeutiques démontrées ?

Jean-Charles HENNION
responsable cheval
06.21.15.69.58
Antoine JEAN, porte parole, 06.07.95.68.88

Gardons le contact n°36

Adhérents, adhérentes de Novissen, bonjour ! Après le bref (mais heureux !...) message de ce 23 janvier, nous vous devons des précisions.

Les médias ont tantôt minimisé l'événement, tantôt claironné la totale victoire, au point de quasiment se contredire. Qui croire ? Où en sommes-nous ?

La position médiane est la plus juste : oui, nous pouvons nous réjouir ! Le vent a tourné : comme jamais auparavant, nous avons actuellement des possibilités sérieuses et solides d'aboutir. Mais il est probable que des difficultés nous attendent encore, et nous devrons les résoudre l'une après l'autre.

Pour mieux comprendre, il faut distinguer d'une part la démolition de ce qui est construit, d'autre part la suspension des travaux.

1-Suite au permis de construire accordé le 7 mars 2013 (nous l'appelons « le permis initial »), le chantier a démarré. Mais le 28 novembre 2013, le promoteur déposait un permis modificatif, quelques « détails » ayant été modifiés par rapport au permis initial. Par des vues aériennes, nous étions déjà en alerte. Mais en découvrant l'importance de ces « détails », nous avons averti le Préfet : à moins de cautionner l'illégalité, il était impossible aux Services de l'Etat d'accepter, au vu et au su de tout le monde, ce permis modificatif. Le Préfet a envoyé sur place des personnes de la DDTM (1) et la DRAC (2). Elles ont confirmé des irrégularités nombreuses, touchant l'ensemble du chantier, la plus grave étant un bâtiment déplacé par rapport au plan initial, et construit sur une zone de « réserve archéologique ». Le Préfet a donc donné l'ordre à M. Ramery de démolir. Mais il n'a pas le pouvoir de faire appliquer son ordre. Il faut pour cela une décision de Justice. La procédure est actuellement en cours. En ce qui concerne le bâtiment placé sur la zone archéologique, de toute façon inacceptable, le promoteur semble déjà se préparer à le démolir. Pour les autres, notamment l'étable, le Juge verra : une démolition partielle reste possible pour la rendre plus conforme. Pas d'illusions donc : le chantier ne sera pas rasé dans les prochains jours !

2-Quand le Préfet a eu en main les conclusions de la DDTM et de la DRAC, il a averti ses supérieurs, les Ministres, et notamment Mme Cécile Duflot (3) qui gère tout ce qui touche à l'urbanisme. Les techniciens de son Cabinet Ministériel, se penchant sur le permis initial, ont découvert de nombreuses et graves irrégularités : un tel permis n'aurait jamais dû être signé en mars 2013 ! Ces irrégularités sont exactement celles que notre avocat a relevées, en vue de déposer, devant le Juge des référés au Tribunal Administratif d'Amiens, une demande de suspension des travaux. Après maints retards (dont 7 mois d'attente, car malgré des demandes réitérées, et l'avis de la CADA (4), la Préfecture ne parvenait pas à nous photocopier les documents nécessaires !!...), voici le dossier déposé en ce 27 janvier. Mieux ! Il a le soutien du Cabinet Ministériel de Mme Duflot. Certes, tant qu'on n'a pas la décision du Juge, le suspense demeure, et il va durer un mois et demi environ. Mais sachez qu'en cas d'échec, nous ne serons pas démunis pour autant. Que les Services de l'Etat reconnaissent l'illégalité globale du dossier est déjà une avancée considérable !

Eh oui !... la surprise exprimée par M. Welter et M. Ramery n'est pas feinte. « D'habitude, cela ne se passe pas comme cela » ! disent-ils… Bien sûr, en l'absence de surveillance de la part des citoyens !

Ajoutons que si la situation paraît se débloquer, ce n'est pas le fait d'un subit « heureux hasard » ! C'est le fruit d'une lutte longue de deux ans et demi, d'un effort collectif concerté et tenace, où il a fallu déployer une énergie considérable. Une lutte à laquelle nos partenaires ont apporté leur aide courageuse et solide, entre autres la Confédération Paysanne. Par ses actions spectaculaires, celle-ci a donné des impulsions décisives, récemment encore le 16 janvier sur le chantier, pour obtenir une rencontre sans plus tarder avec Mme Cécile Duflot (le 23 janvier) et M. Philippe Martin (le 30 janvier) ! Et une lutte à laquelle chacun d'entre VOUS aussi, vous avez apporté, petite ou grande, votre contribution !

Mais vous l'avez compris, ce n'est pas fini : il faut donner encore un bon « coup de collier ». Si vous voulez nous aider, nous nous adressons une nouvelle fois aux personnes habitant Drucat-Le Plessiel, Buigny-Saint-Maclou, ou l'une des 22 autres communes touchées par les épandages (Abbeville en fait partie). Nous avons instamment besoin, pour répartir au mieux le paiement des frais de Justice, que ces personnes, si elles ont la protection juridique dans leur contrat d'assurance, veuillent bien l'utiliser. Actuellement 29 personnes ont accepté : c'est bien, mais c'est encore insuffisant ! Non, il n'y a pas, pour vous, de risques financiers ou autres. Les frais sont pris en charge par les assurances. Et ce n'est pas en vain que vous participerez : la victoire est à portée de main maintenant ! ! !

Les explications se trouvent sur notre site. Cliquez ICI.

1000 VACHES

Dons de lait déductibles

Les Restos du Coeur, qui lançaient le 25 novembre dernier leur 29ème campagne hivernale, ont obtenu du ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll l'assurance pour "la fin de l'année" d'une exonération fiscale pour les dons du secteur agricole, comme ils le réclamaient.

Le don de lait du producteur de lait doit se faire via sa laiterie et sous forme de produit fini. En effet, depuis l'annonce de la fin des quotas et des augmentations de volume attribué par les laiteries, le don de lait aux associations caritatives a beaucoup diminué, alors que les demandes d'aide alimentaire sont toujours en augmentation.

Cette disposition est donc possible pour la campagne laitière en cours 2013/2014 à titre d'expérimentation et ils nous ont demandé de relayer cette information auprès de nos adhérents afin que ceux qui sont concernés puissent le faire, ceci avant le 15 février prochain.

Enfin il faut savoir, que pour la distribution aux associations caritatives, les restos rachètent aux entreprises les produits au prix du coût de la transformation puisque le lait est donné. Nous vous incitons donc à signifier à votre laiterie votre souhait que ce coût de transformation soit moindre voir nul dans un objectif de solidarité. Enfin, ce qui a été obtenu cette année en terme de défiscalisation pour les dons de lait en nature pourrait être étendu à d'autres produits agricoles dans les années à venir.

En cas de doute, contactez-nous : novissen@free.fr [...]

Le CA de Novissen, le 30.01.14.

(1) DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer.
(2) DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles.
(3) Madame Cécile Duflot : Ministre de l'Egalité du Territoire et du Logement.
(4) CADA : Commission d'Accès aux Documents





Loi d'Avenir,
agenda et mode d'emploi

1. L'initiative - Novembre 2013

L'initiative de la loi peut venir du Gouvernement (ensemble des ministres) ou des parlementaires (députés et sénateurs). Subtilité_: quand c'est le Gouvernement, on parle d'un projet de loi. Quand cela vient des parlementaires, on parle d'une proposition de loi.

La LAAF est un projet de loi préparé par le gouvernement. Le ministre de l'Agriculture a officiellement présenté son projet de loi d'avenir agricole au Conseil des ministres le 13 novembre 2013.

2. L'examen par les commissions parlementaires - Novembre-décembre 2013

Le texte est d'abord examiné par la commission parlementaire compétente pour le domaine concerné (dans notre cas, c'est la commission des affaires économiques). D'autres commissions peuvent également donner leur avis (développement durable...). La commission valide un rapporteur proposé par le gouvernement qui assure la courroie de transmission, étudie le texte et rédige un rapport (Germinal Peiro, député de Dordogne, pour la Loi d'Avenir). Il peut, comme les autres membres de la commission, proposer des modifications au texte de la future loi. Ce sont des amendements. Pour les syndicats, c'est un moment privilégié pour faire du lobbying en proposant ou appuyant des amendements. Le rapport est ensuite adopté par cette commission parlementaire.

3. L'examen et le vote du Parlement en première lecture – Janvier 2014

Le projet ou la proposition de loi, après inscription à l'ordre du jour, peut être examiné(e) par la 1ère assemblée où il a été déposé (généralement l'Assemblée nationale). Selon le cas, les députés ou les sénateurs votent d'abord pour chaque article et amendement, avant de voter sur l'ensemble du texte. Une fois adopté, le texte est transmis à la seconde assemblée (Sénat). La LAAF en sera là courant janvier.

4. La navette – Février-mars 2014_?

Le Sénat examine le texte selon les mêmes règles. Des amendements peuvent aussi être votés. Le texte doit alors repartir vers première assemblée pour être à nouveau examiné. C'est la navette. Pendant cette phase, seuls les articles modifiés sont étudiés.

5. L'adoption – Mai-juin 2014_?

Le projet de loi est adopté lorsqu'il est voté dans les mêmes termes par les deux chambres (Sénat et Assemblée nationale). En cas de désaccord, le Gouvernement peut convoquer une commission mixte paritaire. Elle est composée de 7 députés et de 7 sénateurs qui doivent proposer un texte commun voté ensuite par chaque assemblée. En cas d'échec, une nouvelle lecture du texte a lieu dans les deux assemblées et le Gouvernement peut donner le dernier mot à l'Assemblée nationale. Dans le meilleur des cas, la LAAF pourrait être adoptée vers mai-juin mais cela dépendra de l'avancée des travaux.

6. La promulgation – Juin 2014_?

Le texte est ensuite promulgué par le président de la République dans les 15 jours. Pendant ce délai, le président peut demander un nouvel examen du texte et le Conseil constitutionnel peut être saisi pour vérifier qu'il n'est pas contraire à la Constitution. La loi promulguée entre en vigueur après sa publication au Journal Officiel.

7. La mise en œuvre – Plus tard

Les articles de loi fixent un cadre général, mais manquent parfois de précisions pour être appliqués concrètement. Dans ce cas, l'article de loi énonce qu'un décret ministériel devra préciser son application. Il arrive d'ailleurs que des décrets d'application ne sortent jamais.

De l'ambition d'un changement de cap au renoncement

Les députés ont voté en première lecture le texte global de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Cette loi aurait pu marquer durablement l'agriculture. Faire en préambule le constat que les politiques passées ont eu un effet désastreux était un bon point de départ. Pourtant, à l'arrivée, il n'y a que peu d'évolution. Une nouvelle fois, il semble qu'on s'apprête à renoncer aux moyens de changer de modèle agricole. Mais tout n'est pas encore joué.

Une loi d'orientation de l'agriculture cohérente avec les ambitions affichées doit poursuivre des objectifs certes économiques, mais aussi clairement environnementaux et sociaux. Cette dernière variable est écartée du texte, démontrant ainsi l'absence d'ambition du ministre de l'Agriculture en matière d'emploi paysan à l'heure où les chiffres du chômage atteignent des niveaux clairement préoccupants.

La loi doit permettre sans détours de soutenir les paysans qui veulent changer de système, de favoriser l'installation, et de stopper net l'industrialisation de l'agriculture. On appréciera, bien sûr, la probable suppression de la voie mâle (obligation de n'utiliser en élevage que de la semence de mâles certifiée), et la prise en compte de la nécessité pour les paysans d'échanger des semences. Nous restons par contre dans l'attente d'une introduction claire de la dimension sociale dans les GIEE et de leur encadrement. Par ailleurs, l'ouverture de l'accès au métier reste très contenue, la diminution de l'usage des pesticides et antibiotiques est très limitée, l'encadrement des montages sociétaires pour éviter l'accaparement du foncier sera inopérant, l'ouverture de l'enseignement à la diversité de l'agriculture sera encore une exception, le pluralisme syndical n'est toujours pas pleinement assumé, etc.

La question essentielle de cette loi aurait dû être : quelle agriculture avec combien de paysans pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux ? Mais, par leur vote, les députés ont répondu que leur vision de l'agriculture de demain est toujours celle passéiste de l'agro-industrie qui fragilise et élimine les paysans. Pour la Confédération paysanne, il faut rompre avec ce dogme de la compétition internationale. L'agriculture doit être relocalisée, pourvoyeuse d'emploi, riche de sa diversité et de la qualité de ses produits ; elle doit redonner du sens au métier de paysan, être en phase avec l'environnement et moteur de la dynamique des territoires ruraux. Nous ne cesserons de le marteler. Le vote des sénateurs et celui des députés en deuxième lecture doit faire évoluer ce texte pour qu'il soit enfin en cohérence avec les grands enjeux actuels.

Contacts :

Marie-Noëlle Orain, Secrétaire générale, en charge de la LAAF : 06 07 85 95 83
Mikel Hiribarren, Secrétaire général, en charge de la LAAF : 06 38 91 04 83
Laurent Pinatel, Porte-parole national : 06 80 58 97 22
Elina Bouchet, Chargée de communication : 06 95 29 80 78

"Des idées pour transmettre sa ferme".



La Fadear et 5 réseaux partenaires* publient un recueil de témoignages de paysans sur leur parcours à la transmission et de présentations d'accompagnements pour permettre à un plus grand nombre d'agriculteurs de transmettre leur ferme. Ce livret a été réalisé pour donner envie aux paysans de transmettre leurs fermes. Pour leur dire, "c'est parfois pas facile mais vous n'êtes pas seuls".

Vous pouvez télécharger ce livret d'une soixantaine de pages sur le site www.agriculturepaysanne.org/transmission ...ou le trouver en version imprimée à la maison des paysans.



MUTATIONS GÉNÉTIQUES ET PLANTES PESTICIDES BREVETÉES

CES OGM QUI NE DISENT PAS LEUR NOM



La Confédération paysanne s'est fortement opposée à la diffusion de plantes génétiquement modifiées (PGM) s'insérant dans des modèles agricoles industriels basés sur des monocultures ou des rotations trop courtes rendues possibles par un usage accru de pesticides. Une fois de plus, nous souhaitons alerter sur les risques qui pèsent sur l'environnement, sur la santé des travailleurs de la terre et des consommateurs ainsi que sur l'autonomie des paysans. Des surfaces importantes de tournesol rendu Tolérant à un Herbicide sont cultivées en France. Avec l'arrivée de colzas mutés (plante qui se dissémine très facilement), un pas de plus est franchi en faveur de ce modèle agricole industriel qui se passe des paysans et est néfaste pour l'environnement.

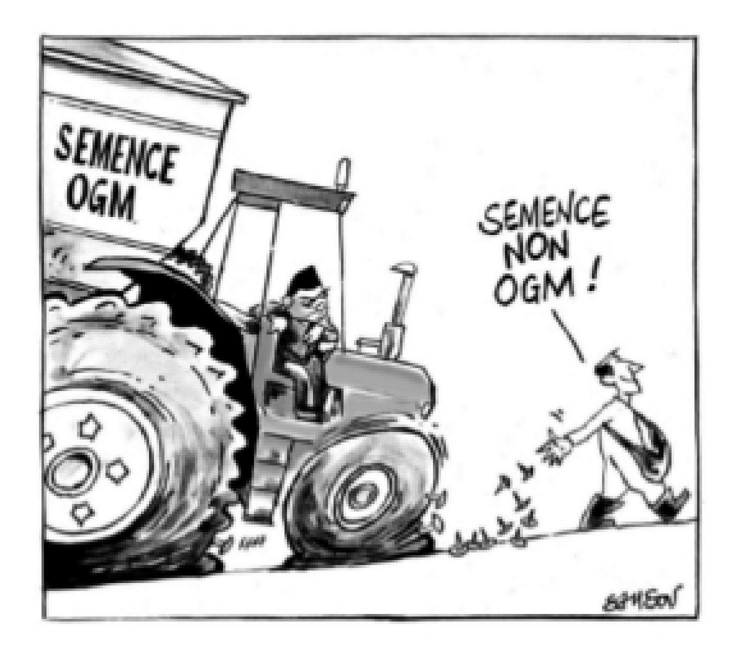
Novembre 2013 / Confédération paysanne - 104, rue Robespierre 93170 Bagnolet
Tél. : 01 43 62 04 04 / contact@confederationpaysanne.fr / www.confederationpaysanne.fr

VRTH, PLANTES MUTÉES, OGM CLANDESTINS : DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Le développement de Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides (VrTH) a comme objectif affiché d'apporter une nouvelle solution chimique aux problèmes de désherbage. La tolérance à l'herbicide, permet l'utilisation couplée de la variété et de l'herbicide associé. Il peut être appliqué en « post-levée », c'est-à-dire sur une culture et des adventices déjà développées. Ces VrTH sont rarement issues de sélections traditionnelles de mutants « spontanés ». La plupart sont obtenues à l'aide de techniques comme la transgénèse[1] et la mutagénèse[2]. Mais, même si les plantes obtenues par mutagénèse sont des organismes génétiquement modifiés selon la définition officielle de la Commission Européenne[3], elles ne sont pas soumises à la même réglementation que les plantes transgéniques. C'est pourquoi nous utilisons l'expression OGM « clandestins » ou « cachés ». Elles ne sont donc ni évaluées, ni tracées, ni étiquetées, ni surveillées. Elles sont tout simplement mises sur le marché[4] comme n'importe quelle variété issue de la sélection variétale classique !

MANIPULATIONS GÉNÉTIQUES OU PROCESSUS NATUREL ?

La mutagénèse est utilisée depuis 50 ans pour produire par exemple des fourrages et autres plantes tétraploïdes ou des variétés de



betterave monogerme[5]. Cependant, son usage s'est fortement amplifié cette dernière décennie grâce aux nouvelles techniques de marquage moléculaire et de mutagénèse dirigée. Les adeptes du système agro-industriel tentent de faire croire que ces techniques ne se différencient pas des processus naturels. Certes, les organismes mutent aussi sous l'influence de faibles stress mutagènes naturels, mais à un rythme très lent qui permet à ceux qui survivent de se réadapter naturellement à leur environnement. Ce processus naturel est donc très différent des manipulations intentionnelles du génome obtenues en exposant le « matériel végétal » sorti de son environnement naturel à des stress mutagènes très violents. Les individus qui résistent à ces manipulations sont ensuite sélectionnés en laboratoire : semences aptes à germer, pollen capable de féconder, cellules non tuées par des herbicides. Pour pouvoir développer commercialement des variétés rendues tolérantes aux herbicides, chaque firme semencière cherche à diminuer au maximum le caractère aléatoire de l'apparition des mutations[6] en ciblant le gène susceptible de muter vers la tolérance à l'herbicide. L'objectif est de sélectionner beaucoup plus rapidement, mais aussi de pouvoir déposer un brevet sur le gène identifié ! L'apparition du TILLING[7], de la technique des transposons, mais aussi

1 Les plantes transgéniques sont des plantes dont le génome a été modifié par insertion de gènes.

2 Création artificielle de mutants avec des produits chimiques ou des rayonnements ionisants mutagènes.

3 Extraits de la directive 2001/18 : Article 2 – définitions : Un organisme génétiquement modifié (OGM) est un organisme, à l'exception des êtres humains, dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou par recombinaison naturelle. Annexe 1B : Les techniques/méthodes de modification génétique produisant des organismes a exclure du champ d'application de la présente directive (...) sont : 1. la mutagenèse ; 2. la fusion cellulaire...

4 Les variétés de colza muté sont inscrites au catalogue européen mais pas dans le catalogue français.

5 Il existe ainsi des variétés obtenues par mutagénèse qui sont utilisées en agriculture biologique, comme les tournesols oléiques ou les riz de Camargue, qu'il faut rapidement remplacer par des variétés issues de méthodes de sélection traditionnelle.

6 En utilisant des enzymes dites « à doigt de zinc » qui cassent l'ADN d'une plante, par exemple.

7 Mutagénèse assistée par marqueurs.

Les VrTH, une impasse agronomique



a Dans le cas des VrTH tournesol et colza actuellement mises sur le marché, les herbicides sélectifs concernés appartiennent à des familles d'herbicides qui sont déjà très fréquemment utilisées sur les principales autres espèces des rotations de grandes cultures comme les céréales à paille où le maïs[1]. La culture de ces variétés et l'utilisation de l'herbicide associé accélérera l'apparition dans les rotations de résistances de certaines « mauvaises herbes » rendues à leur tour tolérantes à cet herbicide et de sélection des espèces naturellement moins sensibles[2]. Ce point très important est largement signalé dans la littérature scientifique. Utiliser le même herbicide chaque année sur des surfaces toujours plus importantes amplifiera les problèmes déjà rencontrés : aux USA, les agriculteurs ont ainsi dû abandonner toute culture sur de nombreux hectares envahis de « mauvaises herbes » tolérantes à tous les herbicides.

b Vu l'importance des fécondations croisées pour le tournesol et le colza, leur forte pollinisation par des insectes et les transports par les matériels de récolte, on peut aussi craindre la diffusion du caractère « tolérance à l'herbicide[3] » et la contamination des champs voisins ou des plantes sauvages !

c Tournesol et colza sont des espèces dont les graines huileuses survivent plusieurs années dans les sols et sont des adventices potentielles pour d'autres espèces des rotations de grande culture. La perte de récoltes et les repousses est mentionnée par plusieurs experts[4] comme un problème induit par l'utilisation des VTH, problème qu'il ne faut pas sous-estimer et qui induira nécessairement des surcoûts à l'échelle des rotations.

d Les impacts sur les organismes non cibles[5], la biodiversité, les ressources en eau et les sols seront liées à l'augmentation de l'usage des désherbants chimiques concernés.

[1] Les sulfonylurrés de Dupont et l'imazadiol de BASF sont deux familles d'herbicides pour lesquelles de fréquentes résistances sont déjà rencontrées (source CETIOM).

[2] L'apparition de résistance chez l'ambroisie très disséminée sur le territoire préoccupe par exemple beaucoup.

[3] Le colza TH pourrait contaminer ses « cousines sauvages » (moutarde et ravanelle principalement).

[4] Dont des ingénieurs du CETIOM (Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux et du Chanvre).

[5] En plus des problèmes habituels engendrés par les pesticides sur les abeilles, le butinage de tournesol ou de colza VTH devrait être évalué. On ne sait d'ailleurs pas quels sont les impacts de la mutagénèse sur l'ensemble du génome des plantes concernées et donc les conséquences pour les insectes butineurs, ainsi que pour les animaux et les humains qui les consomment.

l'utilisation combinée de la transgénèse et de la mutagénèse permet aux semenciers de contourner la législation contraignante qui s'applique sur les plantes transgéniques et de proposer de nouvelles variétés rendues tolérantes aux herbicides non étiquetées OGM.

En résumé, cette nouvelle génération de techniques de modification génétique ne diffère de la transgénèse que par le fait qu'il n'y a pas eu introduction d'un gène extérieur dans le génome de la plante. Les modifications non intentionnelles de ce génome peuvent pourtant être, selon certains scientifiques, aussi importantes et provoquer les mêmes risques sanitaires et environnementaux que la transgénèse.

DES PLANTES TOLÉRANTES À DES PESTICIDES SONT-ELLES DES SOLUTIONS AGROÉCOLOGIQUES ?

Les plantes obtenues par transgénèse sont en général rendues tolérantes à un herbicide total[8] (efficace sur l'ensemble des espèces végétales) et la plupart de celles obtenues par mutagénèse sont rendues tolérantes à un herbicide sélectif, c'est à dire actif sur certaines familles botaniques. Ces variétés sont présentées comme une solution à la question du désherbage des espèces concernées. Mais en réalité, il s'agit là d'une

[8] Comme le fameux Round Up Ready.

fuite en avant dans le tout chimique et, pour l'industrie semencière d'une nouvelle opportunité commerciale. Pour certains agriculteurs adeptes de démarches productivistes, ces variétés sont une opportunité de maintenir leurs systèmes basés sur des rotations trop courtes favorisant la multiplication de certaines adventices.

A l'opposé de cette vision des choses, pour solutionner les problèmes de désherbage, il existe des **solutions mécaniques et agronomiques simples et efficaces[9]. Ces solutions sont économes, contribuent à l'autonomie des paysans et sont en phase avec les options agroécologiques officiellement prônées et avec l'objectif affiché du programme Ecophyto qui prévoit de réduire de 50% l'usage des pesticides d'ici 2018.**

BREVETS : S'APPROPRIER LE VIVANT, RÉDUIRE L'AUTONOMIE DU PAYSAN

Ces variétés mutées et rendues résistantes à des herbicides sont-elles réellement utiles ? Les avantages mis en avant par les firmes semencières portent principalement sur un meilleur contrôle des adventices. Il s'agit d'un avantage à court terme qui induira à moyen terme plus de dommages économiques et environnementaux que d'avantages. De plus, il s'agit d'une innovation contraire aux principes de l'agroécologie qui s'appuie sur les fonctionnalités de la nature et sur la réduction de l'utilisation de produits chimiques. Sous le vernis d'une innovation « devant simplifier le travail de l'agriculteur », l'objectif des firmes phyto-semencières est clair : vendre un maximum de semences et d'herbicides et ainsi réduire l'autonomie des paysans. Ces variétés, protégées par un COV[10], contiennent un gène breveté responsable du caractère « tolérance à l'herbicide ». Grâce à la détection de ce gène, on pourrait facilement prouver qu'il s'agit de la variété en question et poursuivre le paysan qui utiliserait des semences de ferme. De plus, le gène responsable de la tolérance à l'herbicide de ces plantes peut contaminer les récoltes d'autres paysans[11]. Suite à cela, la firme pourrait leur réclamer des royalties[12]. En conclusion, les VTH s'inscrivent dans une stratégie contraire aux intérêts des agricultures paysannes. Nous ne souhaitons pas que les firmes phyto-semencières contrôlent nos agricultures et notre alimentation !

Qu'est-ce que la solution ExpressSun™ ?
ExpressSun™ est une solution inédite de lutte contre les adventices du tournesol en post-levée de la culture. ExpressSun™ associe les hybrides de tournesols oléiques et linoléiques ExpressSun™ de Pioneer avec l'herbicide anti-dicotylédones à large spectre Express® SX®. Il s'agit d'hybrides de tournesols sur lesquels un travail de sélection classique a permis d'obtenir un niveau de tolérance suffisant pour supporter un traitement des mauvaises herbes à base d'Express® SX®.

D'autres paysans sont trompés par les distributeurs qui indiquent sur les sacs de semences VrTH qu'elles sont issues de sélection classique.

9 Comme par exemple les rotations longues.

10 Certificat d'Obtention Végétale.

11 Surtout si ceux-là n'utilisent pas des variétés protégées par un droit de propriété intellectuel : les semences paysannes et les variétés du domaine public sont particulièrement concernées.

12 cf. problème déjà rencontré au Canada avec le colza de Monsanto.

CE QUE NOUS REVENDIQUONS :

- Un moratoire pour les VrTH dont la commercialisation a été trop hâtivement autorisée.
- L'application pour les plantes artificiellement mutées de la législation concernant les plantes obtenues par transgénèse.
- Dans une perspective agroécologique, la promotion d'alternatives agronomiques et mécaniques plutôt que des variétés artificiellement rendues tolérantes à des herbicides.
- En matière de recherche publique, des moyens humains et financiers pour la sélection participative.

Nous avons en effet besoin de recherches variétales afin que les variétés soient plus diversifiées, localement mieux adaptées, reproductibles et à faibles intrants. Elles répondraient ainsi mieux aux besoins des paysans et aux exigences de la société !

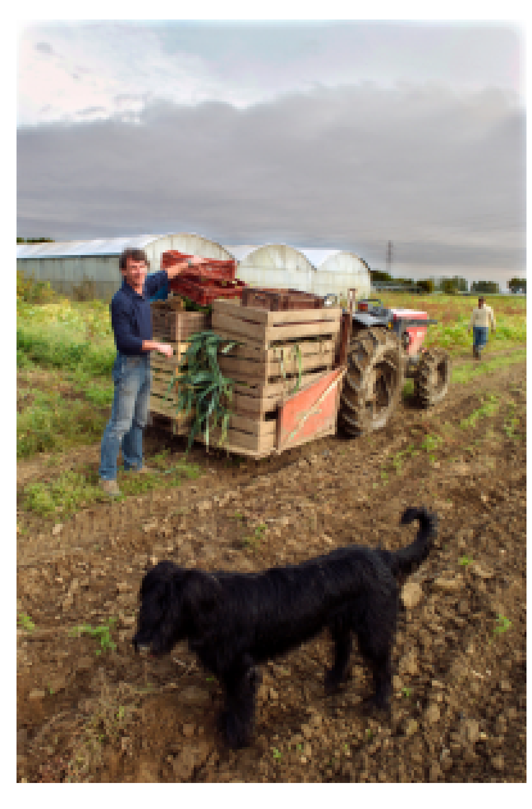
UNE MAISON DE LA BIO ...

en attendant une Maison de l'Agriculture Paysanne

Le 3 décembre le Gabnor fêtait ses 40ans d'existence et annonçait la construction d'une Maison de la Bio à Salomé qui regroupera le Gabnor, Aprobio et Norabio.

40 années de convictions et d'engagement

Qu'il était réjouissant de se retrouver le 2 décembre dernier avec autant de paysan-nes qui ont résisté aux tentations du productivisme et construit une alternative en 40 années de convictions et d'engagements. C'est parce qu'ensemble ils ont fait groupement, qu'ils ont revendiqué leur légitimité, que les bio récoltent aujourd'hui une large reconnaissance. Au point qu'ils peuvent « se payer » une Maison de la Bio, symbole d'une autonomie potentiellement forte dans un monde agricole écrasé par l'idéologie de la compétitivité et du productivisme.



On peut saluer l'exploit que représente cette Maison de la Bio, dans une profession qui s'est donné une représentation institutionnelle enfermée dans un corporatisme aveugle qui pousse les paysans à refuser les contraintes au lieu de les motiver pour évoluer avec les attentes de la société.

Quid de la dimension sociale dans le développement de l'Agriculture Biologique ?

Qu'il était encourageant de voir de plus en plus de paysan-nes heureux-ses d'avoir pris ce chemin ! Pour beaucoup c'est le chemin d'une agriculture paysanne et Jacques Caplat* qui participait à la conférence de l'après-midi expliquait très bien comment l'agriculture pourrait nourrir le monde sans recourir à la chimie. Heureusement qu'il était là pour replacer le développement de la bio dans un contexte plus global que la seul contrainte environnementale ! On aurait apprécié que les autres intervenants, très nombreux, réagissent sur sa remarque pleine de bon sens : « nous ne sommes plus dans une période comme celle des trente glorieuses où il fallait que l'agriculture fasse avec moins de main-d'œuvre pour faire tourner l'industrie, aujourd'hui la main-d'œuvre n'est plus le facteur limitant ». L'agriculture biologique peut être beaucoup plus productive que l'agriculture conventionnelle mais elle demande pour cela plus de travail et des compétences nouvelles. L'agriculture Paysanne est cette agriculture riche et diversifiée qui crée de l'emploi paysan et produit des aliments sains. C'est un chemin qu'on devrait prendre pour redonner de l'espoir en un développement humain.

Jean-Louis Robillard, vice président de Région, a appelé à un rapprochement des réseaux travaillant au développement de la bop. Stéphanie Pageot, présidente de la FNAB et Christian Durlin représentant la Chambre d'Agriculture ont répondu en évitant soigneusement cette question fondamentale de l'emploi (question qui fâche ?). Christian Durlin a revendiqué pour la Chambre les compétences nécessaires au développement de la Bio...mais quid de la compétence pour développer l'emploi paysan ?

Développer l'agriculture bio en misant sur les emplois paysans ?

Cette compétence elle peut s'acquérir à la condition de faire le choix politique qui s'impose : choisir de mettre en priorité l'emploi paysan dans les actions de développement. Ca n'est pas aujourd'hui le choix politique de l'équipe qui dirige la Chambre d'Agriculture. Leur choix est de soutenir le modèle libéral et industriel en « s'adaptant » (comme l'a clairement dit Christian Durlin) au système au lieu de défendre l'intérêt de producteurs nombreux.

Les interventions de l'INRA* et de l'Ademe* n'ont pas plus répondu à cette attente ; il n'est ressorti de leurs exposés que des aspects techniques, agronomiques qui sont certes importants mais qui sont connus depuis longtemps et ne permettent pas pour autant de changer le mode de développement agricole. Ce sont les choix humains, les choix politiques qu'il faut travailler ! Monsieur Lebel, Directeur adjoint de la Draaf a proposé de remettre l'agronomie au cœur de l'enseignement agricole ! Ca parait urgent de remettre en cause certains enseignements qui considèrent la nature ; les sols, les plantes, les animaux comme objets d'exploitation. Mais là encore il fait l'impasse sur un enseignement qui est déterminant : développer la capacité à réfléchir sur le sens qu'on donne à son métier, à sa vie dans cette nature et avec les autres.

Changer de logique

L'agriculture Biologique ne peut prétendre nourrir le monde et être la voie à suivre pour toute l'agriculture que si elle se développe selon les critères de l'Agriculture Paysanne en mettant au premier plan la solidarité, le partage de la terre et la limitation des tailles d'ateliers.

Vive donc la Maison de la Bio !... en espérant qu'il ne faille pas 40 ans pour qu'elle rejoigne une Maison de l'Agriculture Paysanne pour tous les paysans et paysannes de la Région

François Théry, paysan à Gavrelle

* Jacques Caplat fut l'un des co-fondateurs du Réseau Semences Paysannes, et est administrateur de l'association Agir Pour l'Environnement.

* L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

* INRA Institut National de Recherche Agronomique

La SAFER Flandres Artois et les 40 ha de LMCU à Wavrin

Le 22 novembre dernier, le comité technique SAFER a été consulté sur les candidatures des porteurs de projets désireux de devenir maraîcher-e-s ou horticulteurs/-trices sur les terres proposées par Lille Métropole Communauté Urbaine.

Une première sélection concernant les 17 ha du premier lot soumis à appel à candidature a rassemblé 29 candidats dont 12 répnodant aux critères d'éligibilité. Le comité a émis des avis de priorité pour différents candidats.

Actuellement, les terres sont exploitées par la SAFER sur la base de cultures avec les exigences de l'agriculture biologique afin qu'elles soient certifiées lors de la rétrocession aux candidats qui commenceront à les cultiver en 2015.
Mais bien-sûr, la SAFER réclame des compensations financières pour « perte de revenu par rapport au conventionnel »...

La deuxième partie des terres disponibles sur ce projet ne sera ouvert aux candidatures que lorsque ces 17 ha seront tous cultivés !

ÉROSION : Pourquoi la Conf' veut-elle faire payer les responsables

Pourquoi les terres agricoles ont-elles perdu une part importante de leur capacité d'infiltration/rétention ?

L'automne 2012 a été marqué par une succession de pluies plus ou moins importantes et rapprochées qui ont engendré de nombreuses coulées de boues dans les champs du Montreuillois et aussi dans tout l'ouest du département. Fin 2012, chaque jour, les médias locaux et nationaux parlaient des immenses surfaces inondées, des torrents d'eau et de terre qui coulaient dans les plaines, mais sans évoquer les causes agricoles. On attribuait alors l'érosion à un phénomène pluvieux exceptionnel !

En novembre 2013, nous avons connu quelques jours de pluie parfois fortes mais courtes dans la durée. Et en novembre 2013, la presse locale n'a pas véritablement osé aborder la question des causes de ces ruissellements et de toute cette érosion. Il y a pourtant bien des choses à dire à ce sujet !



Histoire d'une parcelle, origine d'une érosion

Penons un exemple à Etaples comme il en existe bien d'autres à Lefaux, Brexent ou ailleurs.

Photo prise en novembre 2013 à Etaples (62630)

A description...

Faisons un historique récent, de cette parcelle située au dessus d'un chemin communal d'Etaples :

Sur la ligne d'horizon de la photo, se trouvait un petit talus enherbé d'un mètre de hauteur et 50 mètres de long et une prairie. Celle-ci qui a été retournée en 1980 suite au remembrement sur la commune d'Etaples et le talus supprimé, ce qui a permis l'agrandissement des parcelles dans le sens de la pente (bien-sûr!).

Par ailleurs, jusqu'au début des années 2000, deux agriculteurs sur les cinq qui cultivent au dessus du chemin, cultivaient régulièrement trèfles et luzernes. Depuis, ils sont partis en retraite et leurs successeurs ont remplacé les cultures fourragaires par du maïs ensilage.

Ces deux changements locaux se combinent avec une évolution globale des modes de productions agricoles :

- Depuis quelques années les machines pour travailler la terre ont beaucoup évolué et permettent maintenant de raffiner la terre qui devient très fine, comme dans un jardin, supprimant ainsi les mottes indispensables pour éviter que le sol ne devienne imperméable dès les première grosses pluies (et c'est ce qui est arrivé en novembre)

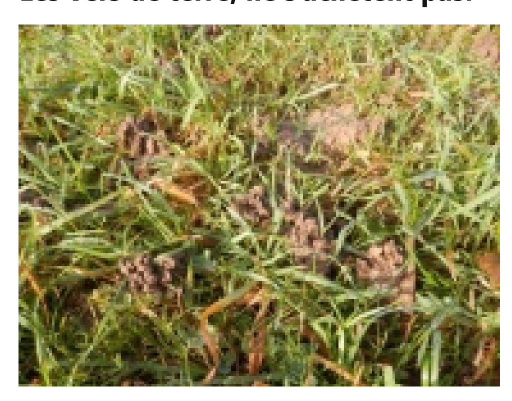
- En parallèle une évolution tout aussi importante s'est opérée : celle de la chimie par l'utilisation systématique et répétée d'année en année de pesticides et d'engrais chimiques. Or l'usage répété d'insecticides et de fongicides incorporés à la semences ou pulvérisés sur les plantes, finissent par anéantir les champignons dans le sol qui participent à la chaîne alimentaire nourricière des animaux vivants du sol. Ils entrainent ainsi la destruction des vers de terre qui, par leur action, fabriquent des micro-canalisations, si utiles pour favoriser l'aération et les infiltrations d'eau de pluie dans les sols.

De plus l'épandage de lisiers et fientes de volailles contribue à l'acidification des sols, accélérant la décomposition de l'humus etprovoquant l'appauvrissement du sol en matières organique.

C'est la combinaison de l'ensemble de ces facteurs, issus de l'intensification des pratiques agricoles qui est à l'origine des problèmes d'infiltration de l'eau et d'érosion.

C'est lm A description...Les vers de terre, infatigables travailleurs bénévoles de l'ombre, 7 jours sur 7, du printemps à l'automne sont ici à l'œuvre dans une prairie temporaire de la ferme d'Hilbert à Etaples (sans engrais ni pesticides chimiques depuis plus de 15 ans)Ils remontent à la surface du sol leurs excréments à base de terre et viennent enrichir la culture, en même temps qu'ils aèrent et fertilisent la culture en place .

Les vers de terre, ne s'achètent pas.



Ils ne se vendent pas non plus. Ils n'intéressent donc pas les firmes commerciales qui dirigent l'agriculture dominante et qui ont justement intérêt à leur disparition totale pour les remplacer par des machines, fonctionnant à l'énergie fossile, par des engrais chimiques, et par des pesticides de synthèse de plus en plus dangereux. L'avenir ne serait-il pas plutot dans la recherche et l'utilisation de produits respectant la faune et la flore mycorhizienne(champignons) du sol ?

Comme cela n'a jamais été pris en compte, nous demandons que les agriculteurs qui s'engagent à ne plus mettre de fongicides ni d'insecticides dans les terres sensibles soient encouragés financièrement par une aide compensatoire. Par une mesure agro-environnementale « protections des organismes vivants dans de le sol «

Dégats d'érosion : qui paye ?

Au delà de la question agronomique, les ruissellements et l'érosion entraînent aussi un problème juridique et de responsabilité : QUI EST RERSPONSABLE DE L'EAU ET DE LA TERRE QUI SORT D'UN TERRAIN AGRICOLE ?

Prenons un exemple avec ce chemin communal détérioré sur 250m et remis à neuf par la commune en 2012 pour 18000 euros !

A description...

Les contribuables étaplois qui ont déjà payé en 2012?

Les contribuables de la Communauté de communes Mer et Terres d'Opale ?

Les 4 ou 5 agriculteurs qui cultivent au-dessus du chemin par où l'eau est arrivée ?

La question mérite d'être posée à Monsieur le Prefet du Pas de Calais, afin qu'il aide les élus de la commune d'Etaples dans une décision juste.

Les agriculteurs qui sont aussi des éleveurs, cultivent le maïs pour nourrir leurs animaux, mais le maïs accentue fortement l'érosion. Ils ont aussi la possibilité de réimplanter des

prairies temporaires à base de luzernes ou des prairies permanentes dans les endroits les plus sensibles à l'érosion. Pourquoi ne le font ils pas ?

Pourquoi faudrait-il que ce soit toujours le contribuable à payer pour les conséquences de choix agricoles de plus en plus ruineux pour la société.

L'agence de l'eau a dépensé 18 millions d'€ dans des programmes d'actions pour le compte de l'agriculture (lutte contre l'érosion, pollution par les nitrates et pesticides) concédés à des responsables agricoles n'en ont pas grand chose à faire de l'environnement. Leur argument principal est toujours la faute à la météo, ou bien « il faut vivre avec son temps ». Sous entendu : « c'est très moderne d'utiliser des pesticides, de cultiver le maïs ! »

L'



administration agricole départementale est aussi responsable, quand elle autorise des agriculteurs à retourner des prairies sensibles aux ruissellements. De même que les élus de nos communes et communautés de communes qui préfèrent financer des réalisations (fascines, haies, bassins…) pour le compte des agriculteurs, au détriment de l'ensemble des citoyens.

Cette situation a engendré une irresponsabilité agricole collective inquiétante.

Non, à la Confédération Paysanne, nous ne nous reconnaissons pas dans cette agriculture qui n'assume pas financièrement ses choix. C'est (avec les aides PAC qui vont essentiellement à ceux qui en ont le moins besoin) un indécent gaspillage d'argent public pour une efficacité pratiquement nulle !

Comment une agriculture qui se dit « productive » peut-elle envisager de nourrir le monde pour le présent et pour les générations à naître si elle provoque chaque année une érosion de la terre des champs vers les fossés, les rivières et vers la mer : la terre la plus fertile des sols !

Nous demandons

- l'arrêt des subventions de l'agence de l'eau, dans leurs formes actuelles, qui sont un encouragement à cette agriculture qui provoque l'érosion .

- que cette lutte soit menée dans chaque communauté de communes sur une ligne budgétaire spécifique « lutte contre l'érosion agricole » et financée en grande partie par les agriculteurs eux même, par l'impôt foncier non bâti.

Cela va être douloureux, mais ce sera un choc salutaire nécessaire pour responsabiliser les agriculteurs dans leurs pratiques et diminuer fortement les ruissellements et l'érosion agricole.

La communauté de communes devra encourager les agriculteurs qui font les efforts nécessaires, par une exonération partielle ou totale de cet impôt suivant le pourcentage de prairie (10à 25 % de l'assolement) dès lors qu'ils sengageront dans un programme de remise en prairies temporaire de leur assolement et qu'ils s'engageront véritablement dans une mesure « protection du sol ». Les autre devront assumer financièrement leurs pratiques. Cela coûtera bien moins cher aux contribuables et les résultats seront visibles très rapidement.

L'agronomie au service de la protection des sols

Là où l'érosion est moins forte les agriculteurs doivent aussi repenser l'érosion parcelle par parcelle. Chaque agriculteur doit tout faire pour retenir l'eau là où elle tombe en mettant en eouvre des techniques agronomiques adaptées et en consacrant 1 à 2 m² par hectare et en réalisant des mini-retenues.

L'agriculture ne doit pas être une charge environnementale mais une solution pour la société et cela, ça change tout !

Pour cette nouvelle année, j'émets un vœu :

Que l'année 2014 soit une année de progrès ! Qu'elle soit celle de la prise de conscience qu'une agriculture plus respectueuse de la terre et des animaux est possible et qu'elle se concrétise par un changement de comportement des élus, de l'administration agricole et des agriculteurs eux même par des actions significatives dans les champs !

Daniel Trollé, Paysan, membre de la Confédération Paysanne et conseiller municipal à Etaples

Lettre ouverte au président de la commission d'enquête publique portant sur le Schéma Régional Cohérence Ecologique (SRCE)

Monsieur le président de la commission d'enquête

Je vous écris en tant que paysan sur le secteur du SCOT de Dunkerque, et en tant que membre du comité départemental de la Confédération paysanne du Nord, représentant dans divers organismes agricoles, dont la Chambre d'Agriculture.

La contribution de la Chambre d'Agriculture de région est une contribution FRSEA et non représentative de toute la profession. Leur modèle d'agriculture intensive doit, devra évoluer.

La biodiversité qui est mise en avant avec les bandes enherbées est une exigence réglementaire de la PAC (BCAE). Aujourd'hui il est grand temps de reconsidérer l'agriculture au travers de l'Agronomie : associer des cultures et de l'élevage, réduire la taille des parcelles, favoriser la diversité des cultures afin de limiter les problèmes d'érosion.

Aujourd'hui, il ne faut pas figer les contraintes sur certaines parcelles de fermes qui ont maintenu des éléments naturels sans compensation financières, mais faire partager l'ensemble des contraintes par la profession.

Il faut également garder en mémoire qu'il n'y a pas que l'agriculture qui est concernée par l'origine de la problématique de l'eau et du climat. Nous avons besoins d'acteurs sur le terrain avec du bon sens et le sens des responsabilités partagées.

Face au défi du réchauffement climatique des solutions sont à inventer en amont, et non pas après les catastrophes.

Une évolution nécessaire du modèle agricole doit se mettre en place, comme celle pratiquée par une poignée de paysans : l'agriculture paysanne et biologique qui améliore la qualité de l'eau, la biodiversité, les paysages et qui emploie beaucoup de main d'oeuvre.

Enfin, il faudra aussi penser à entretenir les canaux envasés depuis 40.

Globalement il faudra accepter de réunir l'ensemble des différents syndicats agricoles pour traiter ces problématiques et trouver des solutions locales efficaces, sans investissements démesurés.

La confédération paysanne s'est opposée aussi au boisement sur de bonnes terres mais soutient les projets d'agroforesterie.

Dans l'attente d'avoir des réponses positives sur les suites à donner à ce dossier de concertation avec l'ensemble des acteurs de terrain.

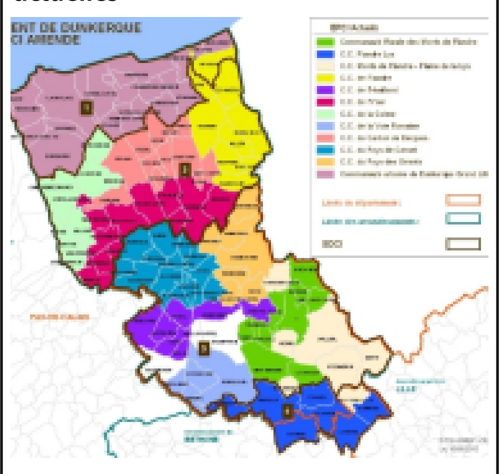
Recevez nos sincères salutations syndicales

Denis Top

DDTM

Rencontres territoriales agricoles

Ont été organisées par la DDTM du Nord plusieurs rencontres à travers le département afin de favoriser les échanges sur les problématiques actuelles



Jean Luc Bardel et moi-même y avons participé pour la Confédération paysanne au niveau de l'arrondissement de Dunkerque, à Socx le 7 novembre dernier.

Environ 70 personnes avaient répondu à l'invitation : syndicats, lycées agricoles, DRAAF, Chambre, GEDA, Syndicagt mixte SCOT, coop., abattoirs, industriels de la transformation, GABNOR, AMAP, Union des Wateringues et 23 maires du secteur.

Après des présentations concernant le territoire et l'agriculture au sens large, il y a eu de nombreuses interventions, remarques et interrogations de la profession concernant la taille des élevages, les modes de production et la qualité de vie à améliorer en particulier en élevage.

L'après-midi a vu plusieurs thématiques faire l'objet d'échanges :

- environnement : les analyses des eaux de surfaces sont médiocres, moyennes ou mauvaises
- foncier : 85 % des surfaces en fermage et une artifialisation à 4 %/an (équivalent à 500 m^2/habitant/an)
- maraîchage et vente directe : « veillez bien à appliquer les textes réglementaires de la DDPP[1] » ;
- dispositifs opérationnels : PLU-SCOT-PAEN-ZAP-CDCEA... et les MAET pour lesquels l'administration se demande encore pourquoi y a-t-il si peu de dossiers déposés ? Peu rémunérateur et trop contrôlé !

Denis Top, paysan à Pitgam

1 DDPP : direction départementale de la « protection » des populations (et de l'élimination des fromages au lait cru... (remarque proposée par le maquettiste et pas par l'auteur)

Informations pratiques : gestion des aides PAC en début d'année 2014



Vue des Wateringues depuis Pitgam

Communiqué DDTM 59

DPU

L'année 2014 constitue une année de transition avant la mise en œuvre de la réforme de la PAC en 2015. A ce titre, certaines évolutions (baisse du budget, évolutions des soutiens couplés) impacteront le montant des aides dès la campagne 2014 et conduiront à réduire la valeur de tous les DPU.

Exceptionnellement, les portefeuilles finaux 2013 ne seront ainsi pas identiques aux portefeuilles initiaux 2014, la valeur des DPU initiaux 2014 étant diminuée.

Il sera donc notifié aux agriculteurs les portefeuilles final 2013 et initial 2014 par un courrier qui explicitera de façon claire le passage de l'un à l'autre des portefeuilles.

En raison des délais nécessaires au recalcul des droits, le courrier de notification ne sera mis en ligne et adressé aux exploitants par courrier que début avril.

En l'attente et tant que le portefeuille initial 2014 n'est pas notifié aux agriculteurs, il convient de ne pas rédiger de transfert de droits au titre de la campagne 2014. Il vous est donc demandé de ne pas déposer de clause de transfert avant la notification de leur nouveau portefeuille de droits.

Nouvelles aides à l'élevage

1 – Les mise en paiement des aides à la production de lait, à la vache allaitante et à l'engraissement de jeunes bovins débuteront fin mars 2014.

Gestion des aides 2014,

- secteurs ovin et caprin : les aides aux ovins (AO) et aux caprins (AC) sont reconduites : deux évolutions seront introduites concernant les règles d'identification des agnelles ainsi que la référence aux contrats interprofessionnels ovins (précisions sur la circulaire en attente de parution),

- une nouvelle aide couplée (article 68) est mise en œuvre dans le secteur de la fécule de pomme de terre,

- l'aide à la production de lait (APL) et l'aide à la vache allaitante (AVA) ne seront pas reconduites. Une incertitude existe encore concernant l'aide à l'engraissement des jeunes bovins (EJB),

Changement de site internet pour la DDTM du Nord

Par ailleurs, vous retrouverez toutes les infos de la DDTM son son nouveau site: http://www.nord.gouv.fr/



Lundis 10 et 17 février à Saint Amand les eaux. Formation transmission: « Évaluer le potentiel de sa ferme pour la transmettre »

Le PNR Scarpe-Escaut et le CEDAPAS proposent une formation collective à destination des futurs cédants souhaitant faire le point sur leur projet de transmission, sur l'état d'avancement de leur démarches et sur la situation de leur ferme (économique, technique, fonctionnalité, perspectives d'évolution ou diversification...). Infos et inscription au 03.21.24.31.54

Jeudi 20 février 2014 à 17h30 à l'ISA de Lille, Bd Vauban. Conférence « Qu'est-ce que l'agroforesterie ?...

Quelles perceptions en Nord – Pas-de-Calais ? Freins et motivations ? Politique agroforestière régionale ? Que propose l'ISA au niveau pédagogique sur ce sujet ?

Mercredi 26 février à Cobrieux. Journée Échange AVENIR

Benoît et Charline Leroy (installés en endives, céréales, pommes de terre…) vous invitent à venir passer un moment agréable chez eux, à rencontrer d'autres personnes installées ou qui s'installent sur des petites fermes, à parler de votre projet, de vos réussites et de vos difficultés. Pour plus d'information contactez Avenir au 03.21.24.31.52 ou à contact@avenir5962.org

Lundi 3 mars au Quesnoy. Assemblée générale de la Confédération paysanne du Nord.

Théme : « Nouvelle PAC : à quelle sauce allons nous être mangés ».

Intervenant : Jacques Pasquier, paysan en Poitou-Charentes, en charge du dossier PAC au niveau national du syndicat

Lundi 17 Mars dans les 7 Vallées et/ou Calaisis. Journée: Concurrence-Coopération

Infos auprès d'Avenir au 03.21.24.31.52 ou contact@avenir5962.org. Organisé avec A Petits PAS dans le cadre du Collectif de l'Envie au Projet

Mercredi 19 mars 2014. Journée « Cultivons l'humain sur nos fermes »

Faire ses choix sur sa ferme en tenant compte du facteur humain", avec l'intervention de Dominique Lataste, psychosociologue (Autrement Dit). Organisation CEDAPAS au 03.21.24.31.54. Lieu: Arras, Lille ou Arques, ou autre lieu en fonction de la demande des inscrits

Lundi 31 mars à la Maison de Paysans à St-Laurent-Blangy. « Développer des stratégies pour mieux rebondir »

Pour plus d'information, contactez Avenir au 03.21.24.31.52 ou à contact@avenir5962.org. Coorganisé avec Arcade

Samedi 5 avril : Assemblée Générale d'AVENIR. Lieu à définir bientôt

ANNONCES

Ferme à transmettre

Secteur Bergues (Flandres maritime), ferme de 30 ha en polyculture partiellement en bio recherche porteur de projet sensibilité agriculture paysanne, bio / agro-écologie. Contact : 06.30.56.35.37

Pour l'adhésion à la Confédération paysanne, téléphoner au 03.21.24.31.53

Bulletin d'abonnement à Solidarité paysanne 59/62

Journal régional, 11 numéros/an, gratuit pour les adhérents

- ☐ Abonnement normal — 30 €
- ☐ Abonnement de soutien — à partir de 30 €
- ☐ Abonnement petit budget (étudiants, chômeurs) — 15 €
- ☐ Abonnement à Campagnes Solidaires (mensuel national) — 42 €
- ☐ Demande à être recontacté en vue d'une adhésion

Bulletin d'abonnement et chèque à l'ordre de Confédération Paysanne à renvoyer :

Confédération Paysanne Nord-Pas-de-Calais
40, avenue Roger Salengro
62223 SAINT LAURENT BLANGY
Tél/Fax : 03.21.24.31.53 - Courriel : nordpasdecalais@confederationpaysanne.fr

Nom : ....

Prénom : ....

Adresse : ....
....
....

Téléphone : ....
Portable : ....
Courriel : ....

Notre-Dame-des-Landes
L'AÉROPORT, C'EST TOUJOURS NON !

Bus organisé par la Conf' et EELV

Départ

- Samedi 22 février vers 2h du matin (donc le vendredi soir) de Lille (MRES : 23 rue Gosselet)
- Arrêts à proximité d'Arras et d'Amiens
- Arrivée à Nantes vers 11h

Retour

- Samedi 22 février vers 22h30 à Nantes
- Arrêts à proximité d'Arras et d'Amiens
- Arrivée à Lille vers 7h30

Prix de la place :

- 40 € par personnes au tarif de base
- 10€ pour les paysans adhérents à la Confédération paysanne (le reste est pris en charge par le national)
- EELV prend en charge le déplacement de ses adhérents

Vu les engagements non tenus par plusieurs personnes lors des derniers déplacements, aucune inscription ne sera définitive sans paiement préalable. Les chèques doivent être envoyés à la Confédération Paysanne : 40 rue Roger Salengro, 62223 SAINT LAURENT BLANGY

Modalités d'inscription :

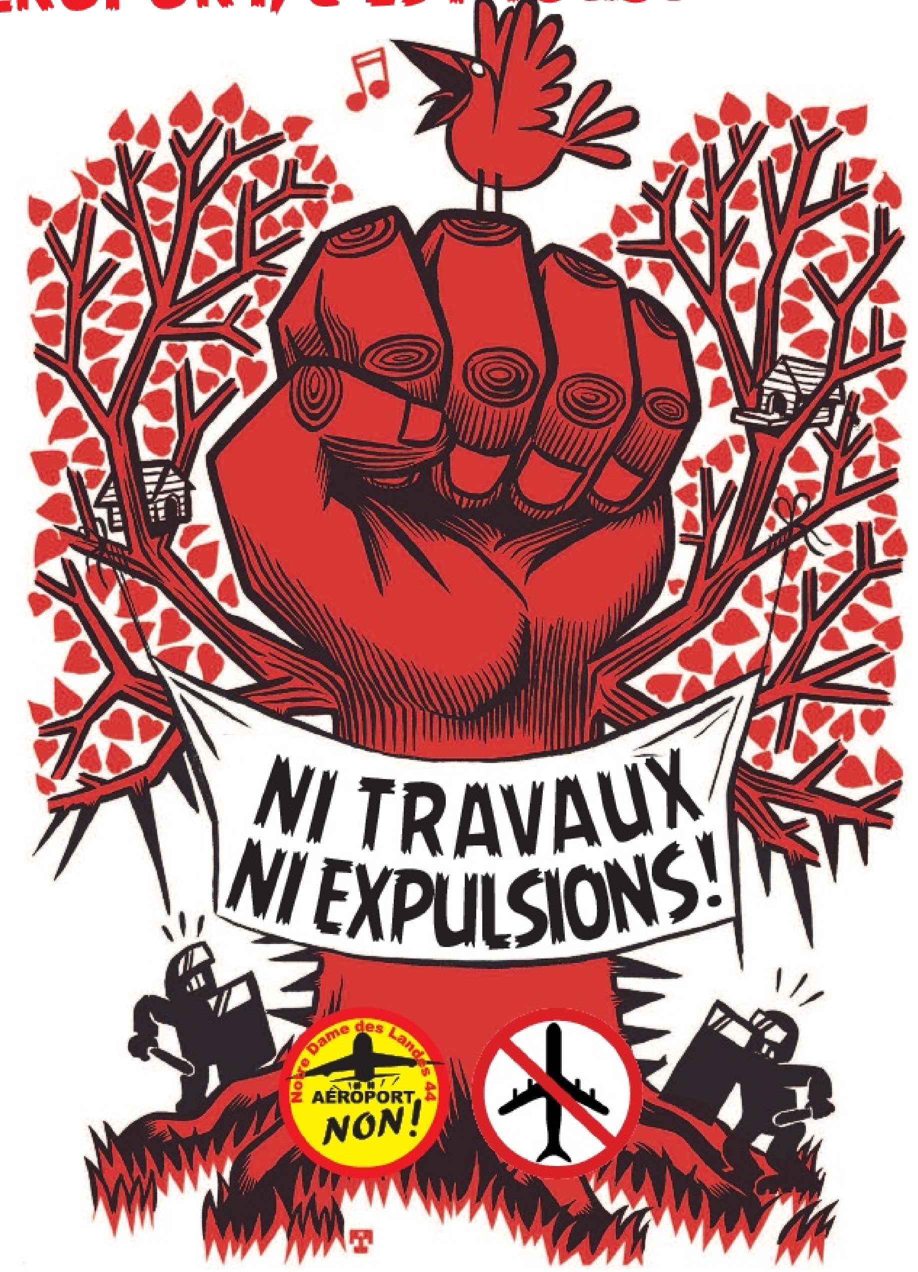
- AVANT LE 12 FÉVRIER
- Réserver par message électronique intitulé "BUS NDDL 22 FEVRIER" à : nordpasdecalais@confederationpaysanne.fr
- Envoi ou dépôt de votre chèque (pas d'inscription définitive sans paiement)

Modèle de message de réservation :

Je souhaite faire le déplacement en bus pour la manif du 22 février à Nantes

- Nom et prénom :
- habitant la Commune :
- N° de téléphone :
- adresse mail :
- souhaite partir de et revenir à :

Si vous ne pouvez pas venir, mais que vous voulez soutenir la mobilisation, vous pouvez financer le déplacement de personnes qui n'ont pas les moyens de venir à leurs propres frais. Pour cela, envoyez vos participations à la Confédération paysanne, nous attribueront les places aux personnes qui en ont besoin.



Manif à Nantes
Samedi 22 février 2014
Préfecture 13 h

Plus d'infos : http://22fevrier2014.blogspot.com

L'Etat et les pro-aéroport menacent de passer de nouveau en force. Ils prétendent débuter, dans les mois qui viennent, la destruction des espèces protégées et les chantiers de l'aéroport.

Une nouvelle vague d'expulsions pourrait survenir.

Nous ne les laisserons pas faire ! Les travaux ne commenceront pas !

Sur place, le mouvement est plus vivant encore qu'à l'automne 2012, les liens plus denses, les champs plus cultivés et les habitats plus nombreux. Au delà, plus de 200 comités locaux se sont créés, en solidarité avec la lutte et pour la faire essaimer par chez eux.